***PROGRAMME BILAN DE COMPETENCES 24H***

**Objectifs**

* Connaître ses compétences et aptitudes tant personnelles que professionnelles
* Comprendre son rythme biologique
* Déterminer l’environnement de travail qui nous est le plus favorable
* Être capable d’identifier ce qu’on souhaite faire évoluer dans notre situation professionnelle actuelle
* Valider un projet professionnel en cohérence avec nos compétences et motivations

**Public**

Salarié, demandeur d’emploi, indépendant souhaitant avoir un accompagnement sur son évolution professionnelle ou son souhait de réorientation en adéquation avec ses compétences innées avec un travail approfondi sur la connaissance de soi et l’adéquation entre notre rythme de fonctionnement interne et notre environnement de travail.

**Programme**

*Le Bilan de Compétences est inscrit dans un code réglementé. Voir les Articles R. 6322-36 et suivants du Code du Travail*.

1/ Phase préliminaire : 3h

* Destinée à confirmer l’engagement du salarié dans sa démarche, définir et analyser la nature des besoins, l’informer des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et techniques utilisées (test, entretiens…).

2/ Phase d’investigation et d’analyse : 18h

* Les motivations, intérêts professionnels et personnels du salarié sont analysés. Ses compétences et aptitudes sont identifiées. Les possibilités d’évolution professionnelles sont définies.
* Recherche des compétences croisées.
* Recherche des systèmes de perception selon le principe du VAKOG.
* Recherche du comportement relationnel suivant l'A.T.
* Recherche des besoins et des valeurs
* Recherche des styles de communication, management, créativité et d'organisation
* 4/ Conclusion et suivi : 3h
* Un document, remis au salarié, présente les résultats détaillés de la phase d’investigation, recense les éléments susceptibles de favoriser ou non la réalisation d’un projet professionnel ou d’un projet de formation, précise les principales étapes de la mise en œuvre du projet et les préconisations du formateur. Les résultats du bilan appartiennent au salarié : ils ne sont communiqués à un tiers qu’avec son accord
* Un suivi post bilan est proposé à 3 ou 6 mois avec la possibilité d’un accompagnement par des séances de coaching sur la mise en place de l’objectif ;

**Moyens pédagogiques**

* Formation réalisée en entreprise ou dans le centre de formation en présentielle
* Démarrage de la première journée en collectif puis 100% en individuel
* Tests de personnalité réalisés en ligne puis exercices pendant les séances adaptés au besoin
* Restitution avec projection, exercices avec tableau, paperboard et supports papiers et/ou numériques pour travailler les objectifs.
* Travail individuel inter cession sur la définition de l’objectif (4h)

**Modalités d’évaluation**

Un questionnaire de positionnement est remis au démarrage du bilan puis une évaluation est faite par le stagiaire en fin de bilan afin de vérifier la progression des apprentissages et les connaissances acquises.

**Accessibilité**

Formation accessible aux personnes en situation de Handicap. WC non accessibles aux fauteuils roulants. Adaptation sur demande pour personnes déficientes visuelles

**Evaluation**

* Remise du livret en fin de bilan
* Validation des acquis en fin de formation
* Suivi à 6 mois des plans d’action définis à l’issue du bilan

**Durée et délai d’accès**

* 24 h réparties sur environ 8 semaines à raison de 2 à 3h par RDV
* Délai de constitution du dossier :
* 2 semaines pour un dossier CPF ou pôle emploi ou prise en charge entreprise
* 1 mois pour une prise en charge OPCO pour les TNS

**Lieu de la formation**

Sur toute la France en fonction du lieu du consultant qui vous accompagne. [www.effervsens.fr](http://www.effervsens.fr)

Contacter l’organisme ci-dessus pour avoir les dates et lieux de sessions programmés.

**Intervenant**

Consultant certifié à l’utilisation des tests Janus®, formé à la posture de l’accompagnement en bilan de compétences et d’orientation. Nos consultants sont coachs, formateurs, thérapeutes ou d’anciens RH.

**Tarif**

CPF : 2000 € net de TVA , autre nous consulter pour les modalités de paiement.

Prise en charge totale possible via Pôle emploi et OPCO. Contacter l’organisme pour les démarches.